



MINISTERE
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
*en charge de l'énergie
et du numérique*

ARRETE N°

/ MAE / DGRH du

006137

04 JUN 2019

Portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un concours externe, sur titres avec épreuves, pour le recrutement de 7 maîtres de formation professionnelle de catégorie A, relevant de la fonction publique de la Polynésie française.

LE MINISTRE DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION
en charge de l'énergie et du numérique

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650/PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 656/PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du Ministre de la modernisation de l'Administration, en charge de l'énergie et du numérique ;
- Vu l'arrêté n° 1920/CM du 29 novembre 2011 relatif à la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 1089/CM du 7 juin 2018 portant nomination de Monsieur Bruno LONJON en qualité de directeur général des ressources humaines ;
- Vu l'arrêté n° 5531/MAE du 14 juin 2018 modifié, portant délégation de signature au directeur général des ressources humaines de la Polynésie française ;
- Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée, portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;
- Vu délibération n° 95-217 AT du 14 décembre 1995 modifiée, relative aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique de la Polynésie française ;
- Vu la délibération n° 2008-69 APF du 24 novembre 2008 modifiée, portant statut particulier des formateurs professionnels de la fonction publique de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 241/CM du 6 février 2009 modifié, fixant les modalités et les épreuves des concours de recrutement des maîtres de formation professionnelle de la fonction publique de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 2961/CM du 31 décembre 2018 portant autorisation d'ouverture au titre de l'année 2019 de concours relevant de la filière technique et de la filière socio-éducative, culturelle et sportive de la fonction publique de la Polynésie française ;
- Vu la liste des postes de maîtres de formation professionnelle de catégorie A mis à concours, jointe en annexe du présent arrêté.

Ampliations :

PR	1
VP	1
SGG	1
DMRA	1
REG	1
MAE	1
MTT	1
DGRH	2
CFPA	1
CMMPF	1
JOPF	1

ARRETE

Article 1er. - Est organisé un concours **externe**, sur titres avec épreuves, pour le recrutement de **7 maîtres de formation professionnelle** de catégorie A au Centre de formation professionnelle des adultes et au Centre des métiers de la mer de Polynésie française, répartis dans les domaines suivants :

- 1 poste dans le domaine professionnel « technicien supérieur de support informatique » ;
- 6 postes dans le domaine professionnel « personnel navigant du secteur maritime ».

Article 2. - Les conditions d'accès au concours, la nature des épreuves et la composition du jury sont celles fixées par les délibérations n° 95-217 AT du 14 décembre 1995 modifiée, n° 2008-69 APF du 24 novembre 2008 modifiée et par l'arrêté n° 241/CM du 6 février 2009 modifié.

Article 3. - Le concours d'accès à la classe de maître de formation professionnelle, est un concours externe sur titres avec épreuves ouvert aux candidats :

a) titulaires d'un diplôme sanctionnant trois années d'études supérieures après le baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme de niveau II inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, ainsi qu'aux candidats ayant suivi une formation à l'étranger d'une durée au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat, et autorisés à concourir par une commission d'évaluation des diplômes ou titres étrangers créée par la délibération n° 2000-119 APF du 12 octobre 2000. Les candidats doivent justifier en outre d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans le domaine professionnel au sens du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) ;

b) capitaines titulaires du brevet de 3 000 UMS ayant accompli au 1^{er} janvier 2019 au moins cinq ans de service à la mer ;

c) officiers mécaniciens titulaires du brevet de chef mécanicien 3 000 kW ayant accompli au 1^{er} janvier 2019 au moins cinq ans de service à la mer ;

d) titulaires du brevet de capitaine de pêche hauturière ou d'un diplôme reconnu équivalent ayant accompli au 1^{er} janvier 2019 au moins cinq ans de service à la mer.

L'âge minimum d'admission à concourir est fixé à 18 ans accomplis au 1^{er} janvier 2019. La limite d'âge maximale pour se présenter au concours externe est fixée à 60 ans au 1^{er} janvier 2019.

Article 4. - L'ouverture des inscriptions est fixée au **lundi 17 juin 2019** et la date de clôture des inscriptions est fixée au **mercredi 17 juillet 2019**.

Les dossiers d'inscription sont disponibles à compter du **lundi 17 juin 2019** :

a) à la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française, immeuble Papineau, 5^{ème} étage, rue Tepano Jaussen, BP 124 - 98713 Papeete (téléphone : 40 47 79 00) ;

b) sur le site internet : www.fonction-publique.gov.pf ;

A l'appui du dossier d'inscription, le candidat doit fournir les pièces suivantes :

- une photo d'identité ;
- une photocopie du diplôme ou titre requis ;
- une photocopie de la **carte nationale d'identité** ou du **passport** en cours de validité (pas de photocopie du permis de conduire) ;
- trois enveloppes autocollantes (16,2 x 22,4) **timbrées** et **libellées** à l'adresse personnelle du candidat ;
- un acte de naissance ;
- tout document permettant de justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans le domaine professionnel choisi ;
- une photocopie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté pour les candidats âgés de moins de 25 ans au 1^{er} janvier 2019.

Les dossiers d'inscription, **accompagnés de toutes les pièces requises**, devront **obligatoirement être postés** à l'adresse de la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française (B.P. 124 - 98713 Papeete, Tahiti) au plus tard le jour de la clôture des inscriptions, soit le **mercredi 17 juillet 2019** (le cachet de la poste faisant foi) pour être pris en considération.

Tout dossier qui parviendrait à la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française par fax, courriel, dépôt physique du candidat, tiers..., autre que par voie postale, sera considéré comme non conforme et rejeté.

c) le candidat peut également s'inscrire par voie télématique aux dates indiquées au 1^{er} alinéa du présent article, sur le site internet de la direction générale des ressources humaines : www.fonction-publique.gov.pf, « Concours de recrutement > Concours 2019 > Maîtres de formation professionnelle ».

Tout dossier incomplet sera déclaré irrecevable.

La liste des candidats admis à concourir sera affichée dans les locaux de la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française et publiée sur le site internet : www.fonction-publique.gov.pf.

Les candidats autorisés à participer au concours seront convoqués individuellement et informés du lieu et de la date des épreuves.

Article 5. - Les épreuves du concours externe sont les suivantes :

1^o) *Epreuve d'admissibilité :*

Une épreuve technique écrite permettant d'évaluer les connaissances du candidat dans le domaine professionnel correspondant au poste à pourvoir ainsi que ses qualités de réflexion, de logique et rédactionnelles (durée : 4 à 5 heures, coefficient : 3).

2^o) *Epreuves d'admission :*

1. Une épreuve technique pratique permettant d'évaluer les capacités professionnelles du candidat dans le domaine professionnel correspondant au poste à pourvoir (durée : 6 à 8 heures, coefficient : 8) ;
2. Une épreuve de mise en situation à caractère pédagogique (durée : 1 heure 30 dont 40 minutes de préparation, 30 minutes de réalisation et 20 minutes de discussion, coefficient : 4) ;
3. Un entretien avec le jury permettant d'apprécier l'expression orale, la motivation du candidat et son aptitude à exercer sa profession dans le cadre des missions dévolues aux maîtres de formation professionnelle (durée : 20 minutes, coefficient : 5) ;
4. Une épreuve facultative : entretien en langue tahitienne portant sur un sujet d'ordre général (durée : 20 minutes, coefficient : 2).

La note obtenue à l'épreuve facultative ne peut entrer en ligne de compte en vue de l'admission que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.

Article 6. - L'épreuve écrite est anonyme.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Toute note inférieure à 8 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité est éliminatoire.

Le jury détermine souverainement la note minimale exigée des candidats à l'épreuve d'admissibilité pour être admis à se présenter aux épreuves d'admission.

Sur cette base, il arrête la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves d'admission.

Article 7. - Un centre d'examen unique sera ouvert à Tahiti.

L'épreuve d'admissibilité se déroulera à compter du **mercredi 18 septembre 2019**.

Article 8. - Le directeur des ressources humaines de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

04 JUIN 2019

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



T. FENUATI



Pour Le Ministre
de la modernisation
de l'Administration,
*en charge de l'énergie
et du numérique*
et par délégation,
Le directeur des ressources humaines

Bruno LONJON



D06T37

04 JUIN 2019

- Liste des postes de maîtres de formation professionnelle mis à concours -**Concours externe : 7 postes de maîtres de formation professionnelle**

<i>N°</i>	<i>N° de poste</i>	<i>Etablissement public à caractère administratif</i>	<i>Domaine professionnel</i>	<i>Lieu d'affectation géographique</i>	<i>Date de vacance du poste</i>
1	21 110	Centre de formation professionnelle des adultes	Technicien supérieur de support informatique	Pirae	Vacant
2	101 103	Centre des métiers de la mer de Polynésie française	Personnel navigant du secteur maritime	Motu Uta - Papeete	18/01/2021
3	101 107	Centre des métiers de la mer de Polynésie française	Personnel navigant du secteur maritime	Motu Uta - Papeete	01/07/2019
4	101 110	Centre des métiers de la mer de Polynésie française	Personnel navigant du secteur maritime	Motu Uta - Papeete	06/09/2021
5	101 111	Centre des métiers de la mer de Polynésie française	Personnel navigant du secteur maritime	Motu Uta - Papeete	Vacant
6	101 112	Centre des métiers de la mer de Polynésie française	Personnel navigant du secteur maritime	Motu Uta - Papeete	Vacant
7	101 119	Centre des métiers de la mer de Polynésie française	Personnel navigant du secteur maritime	Motu Uta - Papeete	Vacant